

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
15 rue de Verdun, centre ville, Nouméa
BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du **lundi** au **jeudi** de **8h00** à **16h00**
Vendredi de **8h00** à **12h00**



POUR UNE FIN DE LOCATION GERANCE (ou GERANCE LIBRE)

Attention : le code de commerce codifie les règles applicables au contrat de location gérance (ou gérance libre) dans ses articles L 144-1 à L 144-13. La personne qui donne son fonds de commerce en location-gérance doit l'avoir personnellement exploité pendant au moins deux ans. Il existe une possibilité de demander une dispense judiciaire.

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

R C S	R I D E T
<ul style="list-style-type: none"> - 2 bulletins modificatifs B3 - La rupture du contrat de location-gérance original si ce dernier n'est pas arrivé à terme et qu'il a été interrompu par l'une ou l'autre des parties. - La page du journal d'annonces légales (Actu Nc) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 bulletin RID M2C ou RID P2C - <p style="text-align: center;">DSF</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p style="text-align: center;"><u>DSF (uniquement pour les sociétés)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin modificatif </div>

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du «RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : **19 750 XPF** (représentant : 10 250 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC)

+ 2 500 XPF si dépôt du RBE (Document relatif au bénéficiaire effectif)

Pour les Personnes physiques : **14 600 XPF** (représentant : 5 100 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.)

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces ou en CB (uniquement le matin par CB)